



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Education nationale et recherche : structures administratives

Question écrite n° 41816

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation du CNDP et de l'INRP. Ces organismes travaillent depuis longtemps en réseaux nationaux et sont largement implantés sur l'ensemble du territoire. La qualité de leurs missions de recherche, de documentation, d'ingénierie et de production pédagogique sont reconnues par tous. Dans ce contexte, les annonces successives et parfois contradictoires concernant la délocalisation de ces organismes risquent de déstructurer un réseau performant et suscitent l'angoisse des personnels du CNDP et de l'INRP qui regrettent en outre le manque de concertation réelle de cette opération. Il va de soi qu'un fonctionnement efficace de ces deux organismes revêt un rôle primordial pour notre système éducatif. Il lui demande de lui indiquer la politique qu'il entend suivre en la matière et s'il entend renoncer à la délocalisation du CNDP et de l'INRP.

Texte de la réponse

Le comité interministeriel d'aménagement du territoire a décidé du principe de la délocalisation du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). La délocalisation de ces établissements peut être l'occasion de renforcer la cohérence fonctionnelle des organismes qui concourent au développement du secteur de la documentation et de la recherche pédagogique. La mise en œuvre de la délocalisation des deux établissements ne peut évidemment être conduite que dans le cadre d'une concertation avec les personnels.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41816

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4054

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5176